

Août 2019

COLOMBES & MURAILLE

p. 4 Zoom: Sécurité de proximité

p. 16 Développement durable

p. 20 Le jeune nageur
Solan Oberholzer



3

Editorial

4-8

Zoom: Sécurité de proximité

Présentation de la police de proximité

La patrouille en vélo

L'aide à la traversée

9

Sociétés

Les animations à La Charmaie

Le Maillon a 25 ans

10-15

Autorités

Décisions du Conseil municipal

Comptes 2018

Réflexion sur la fusion

Collombey-Muraz et Monthey

Assainissement et agrandissement de la STEP

Décentralisation des UAPE

16-17

Développement durable

Politique énergétique

Gestion des déchets

18-19

Bibliothèque

Ecoles

Une fresque pour les 20 ans du CO

20

La Der

Le nageur Solan Oberholzer



ET SI ON PARLAIT DE SÉCURITÉ ...

par Jean-Luc Planchamp,
Conseiller municipal en charge de la sécurité.

... OU PLUTÔT DE POLICE?

Au même titre que notre corps des sapeurs-pompiers qui compte actuellement quelque 45 membres, au même titre que notre Etat-major de conduite régional créé en 2016, au même titre que notre système d'alarme au voisinage qui progresse en qualité d'informations, LA POLICE est un des éléments essentiels de la sécurité d'une commune.

Mandatée dès le 1er janvier 2013 pour assurer la sécurité sur notre territoire communal, la police municipale de Monthey est la clé de voûte de notre système sécuritaire. Qui n'a pas pesté une fois ou l'autre sur une amende reçue, y compris le soussigné devant la Maison de Commune..., heureusement que son travail ne se résume pas à seulement verbaliser. Je dirais même que c'est une infime partie de ses tâches tant celles-ci sont diverses.

La PREVENTION, au niveau des écoles, sur la voie publique, la FORMATION de nos élèves ou accompagnatrices scolaires, l'INFORMATION à la population pour tout événement organisé sur le territoire communal, la REDACTION de rapports demandés par les autorités, la LUTTE contre les incivilités et bien sûr les CONTROLES d'identi-

té ou de vitesse aux abords essentiellement des écoles et des zones résidentielles: telles sont, sans être exhaustif, quelques tâches dévolues à la police appelée aussi police de proximité tant les rapports sont étroits entre la population et elle.

Vous trouvez dans cette revue Colombes & Muraille quelques détails ou chiffres (parfois inconnus) qui vous permettront de vous faire une idée plus précise sur le rôle essentiel de la police sur notre territoire communal. N'hésitez pas à faire appel à elle si nécessaire. Le no 024-475.75.75 vous répond 24 h sur 24, 365 jours par an.

La police se doit d'être un véritable SOUTIEN, un véritable PARTENAIRE, un ACTEUR digne de confiance, une INSTITUTION sur laquelle l'autorité communale et la population peuvent s'appuyer afin de pouvoir partager un espace sécurisé, un espace de qualité, un espace où il fait bon vivre. Ceci correspond exactement à un des objectifs de la législature 2017-2020 qui est celui d'améliorer la qualité de vie dans nos 5 villages.

Je vous souhaite d'ores et déjà une deuxième partie d'année pleine de réussite tant au niveau professionnel que privé.

Dans ce zoom consacré à la sécurité de proximité, votre revue a pris le parti de vous présenter 3 aspects particuliers. D'abord l'unité de Police de proximité, dont le concept et les missions principales sont présentés par son responsable, l'adjudant Tony Nicolouz. Vous pourrez ensuite découvrir un aspect particulier de la police de proximité: la brigade à vélo de la police municipale. Enfin, nous vous présenterons le concept d'aide à la traversée, qui existe depuis plusieurs années sur notre territoire communal. Vous prendrez ainsi connaissance du rôle de nos accompagnatrices scolaires, qui chaque jour d'école, s'engagent pour la sécurité des enfants de Collombey-Muraz, à différents endroits de la commune. Bonne découverte!

PRÉSENTATION DE LA POLICE DE PROXIMITÉ

Par Tony Nicolouz, chef de l'unité de Police de proximité

Le concept de la Police de proximité est un concept qui regroupe l'ensemble des moyens de police déployés sur un territoire défini et affectés prioritairement au renforcement de la sécurité de proximité. Elle doit contribuer à améliorer le cadre de vie en luttant contre la délinquance et en réduisant le sentiment d'insécurité. La Police de proximité doit privilégier en permanence un renforcement des liens de qualité entre la population et sa police en favorisant une meilleure connaissance de ses activités. Pour cela, elle doit aller au-devant des citoyens et communiquer. Elle doit être capable d'analyser les problèmes récurrents et d'apporter, seule ou **en collaboration avec les partenaires (Police, TSHM (travailleurs sociaux hors murs), services sociaux, écoles, commune, etc.) des solutions durables aux problèmes rencontrés.**

Les missions générales de la police de proximité sont:

- la résolution de problèmes
- la prévention
- la dissuasion
- la répression
- la recherche de renseignements
- l'éducation scolaire

La police de Monthey, de par sa mission actuelle, a déjà développé une présence visible sur le terrain, notamment aux abords des écoles, des établissements publics, dans les parcs publics et lors de manifestations.

Un système d'information (fiche de commerce) lié aux responsables d'établissements publics et de commerces a été mis en place afin d'atteindre rapidement le responsable des lieux lors d'une intervention.

De plus, un système concernant l'organisation de manifestations a été créé en collaboration avec les divers services de la commune afin de faciliter les démarches des sociétés.

L'éducation routière est dispensée par un agent à tous les élèves des écoles dont s'occupe la police de Monthey.

Exemple de procédure lors d'intervention pouvant déboucher sur une suite par les collaborateurs de l'unité de Police de proximité.

1. Intervention pour des nuisances sonores

La patrouille se rend sur place, identifie la source du bruit et dans la mesure du possible, intervient immédiatement à l'encontre de la personne ou du responsable pour faire cesser les nuisances. Une inscription dans le JAP (journal de police) devra toujours être faite. En cas de nouvelle plainte, un contact sera pris avec la personne ou le responsable par l'unité de police de proximité.

2. Intervention à l'encontre d'un groupe de personnes anxigène pour la population (parking souterrain, parc publics etc.)

La patrouille se rend sur place, constate s'il y a une infraction (nuisances sonores, déchets, présence sans droit, dommages à la propriété, etc.), identifie les personnes, leur explique le pourquoi de sa présence et selon l'endroit, leur fait quitter les lieux, en particulier s'il y a un Arrêté communal le permettant. En cas de récidive, il y a lieu de faire un rapport et une dénonciation envers les personnes présentes. Une inscription dans le JAP devra toujours être faite. Une information sera faite au TSHM par l'unité de proximité.



Afin d'évaluer un problème récurrent et de choisir les mesures appropriées, la police de proximité utilise notamment une méthode appelée SARA. Celle-ci consiste à réfléchir et à analyser le problème rencontré en fonction de quatre paramètres:

1. Quelle est la situation?

- Identifier les problèmes récurrents qui préoccupent le public et la police
- Identifier les conséquences du problème pour la communauté et la police
- Donner la priorité à ces problèmes
- Elaborer des objectifs globaux
- Déterminer à quelle fréquence le problème se produit et depuis combien de temps
- Sélection des problèmes pour un examen plus approfondi

2. Quelle analyse peut-on en faire?

- Identifier et comprendre les événements et les conditions qui précèdent et accompagnent le problème
- Identifier les données pertinentes à récolter
- Rechercher ce qui est déjà connu sur ce type de problème
- Faire l'inventaire de la façon dont le problème est actuellement traité, ainsi que les points forts et les limites de la réponse actuelle
- Définir le problème aussi précisément que possible en réduisant au maximum le champ d'observation
- Identifier toutes les ressources utiles à une meilleure compréhension du problème
- Développer une hypothèse de travail concernant l'origine du problème

3. Quelles sont les réponses possibles?

- Rechercher ce qu'ont fait d'autres collectivités ayant des problèmes similaires
- Choisir parmi les différentes interventions
- Décrire un plan d'actions et identifier les responsabilités
- Préciser les objectifs spécifiques du plan d'actions
- Réaliser les actions prévues

4. Une fois une solution choisie et mise en œuvre, quelle appréciation (évaluation) peut-on en tirer?

- Déterminer si le plan d'actions prévu a été correctement mis en œuvre (évaluation du processus)
- Collecter des données qualitatives et quantitatives sur l'état avant-après réponse
- Déterminer si les objectifs généraux et les objectifs spécifiques ont été atteints
- Identifier les nouvelles stratégies nécessaires pour améliorer le plan de départ
- Effectuer une évaluation continue pour assurer l'efficacité continue

L'unité de Police de proximité met également en œuvre des actions, ponctuelles ou permanentes, de prévention.

Pour l'année 2017, par exemple, une journée, organisée en collaboration avec Radio Chablais et le Bureau de Prévention des Accidents (BPA), a été planifiée à Monthey, afin de sensibiliser les automobilistes aux zones à 20 et 30 km/h. L'ange de la prévention, «Franky Slow down», était présent et s'est chargé de l'animation. Grâce à une importante médiatisation, plusieurs citoyens qui se posaient des questions sur l'utilisation de ces zones sont venus sur place. Ils ont pu échanger avec les agents et trouver des réponses à leurs interrogations.

En 2018, des panneaux humoristiques visant à sensibiliser à la gestion des déchets et aux nuisances sonores ont été réalisés et peuvent être déplacés dans les parcs publics et les écoles, au gré des problèmes rencontrés. Dès la rentrée scolaire d'août 2019, les panneaux prévention déchets seront présents sur Collombey-Muraz, un au Corbier et un aux Perraires.





ENFOURCHER LE VÉLO, UNE ÉTAPE DE PLUS POUR S'APPROCHER DES CITOYENS

Par le lieutenant Rimet et l'appointé Lüscher

Une police de proximité visible sur le terrain, à l'écoute des gens et prête à réagir au plus vite est une priorité dans notre municipalité. Le lieutenant Olivier Rimet (OR), chef de poste de la police municipale et l'appointé Richard Lüscher (RL), un patrouilleur en vélo, ont pris le temps de nous parler d'avantage de cette approche.



OR: La proximité est au cœur de notre philosophie à la police municipale. Nous sommes convaincus qu'en favorisant une présence visible dans nos communes, la sécurité et la tranquillité des habitants sont mieux assurées. Et c'est justement dans ce but que nous avons démarré les patrouilles en vélo.

RL: Le fait de patrouiller en vélo change considérablement le contact que je peux avoir avec les gens. En règle générale, les échanges sont plus décontractés. Moi déjà, j'ai souvent plus le temps pour écouter et de ce fait les gens s'ouvrent plus. Ils sont à l'aise pour nous dire des choses importantes pour eux qu'ils n'iront pas forcément dire au poste ou aux patrouilleurs en voiture.

OR: Quand on parle du vélo on parle de mobilité douce. Et d'avoir ces agents en vélo nous permet de nous approcher des citoyens plus 'en douceur'. Cela peut avoir un impact important et positif sur notre travail. La résolution de problèmes devient plus facile. En même temps, la recherche de renseignements et les actions de prévention et de dissuasion sont également favorisées.

RL: Par exemple, l'emploi du téléphone mobile au volant est un vrai enjeu de société et peut avoir des conséquences très graves pour

les utilisateurs des voies publiques. En se positionnant dans les zones à 30 et 20km/h, on devient très efficace à lutter activement contre ce problème. Dans un premier temps, ma présence est tout simplement dissuasive, mais des fois, il y n'a rien d'autre à faire que de passer à une action plus répressive et de coller une amende. La prévention des accidents et la sécurité des citoyens sont des priorités et nos patrouilles ont montré leur efficacité dans cela.

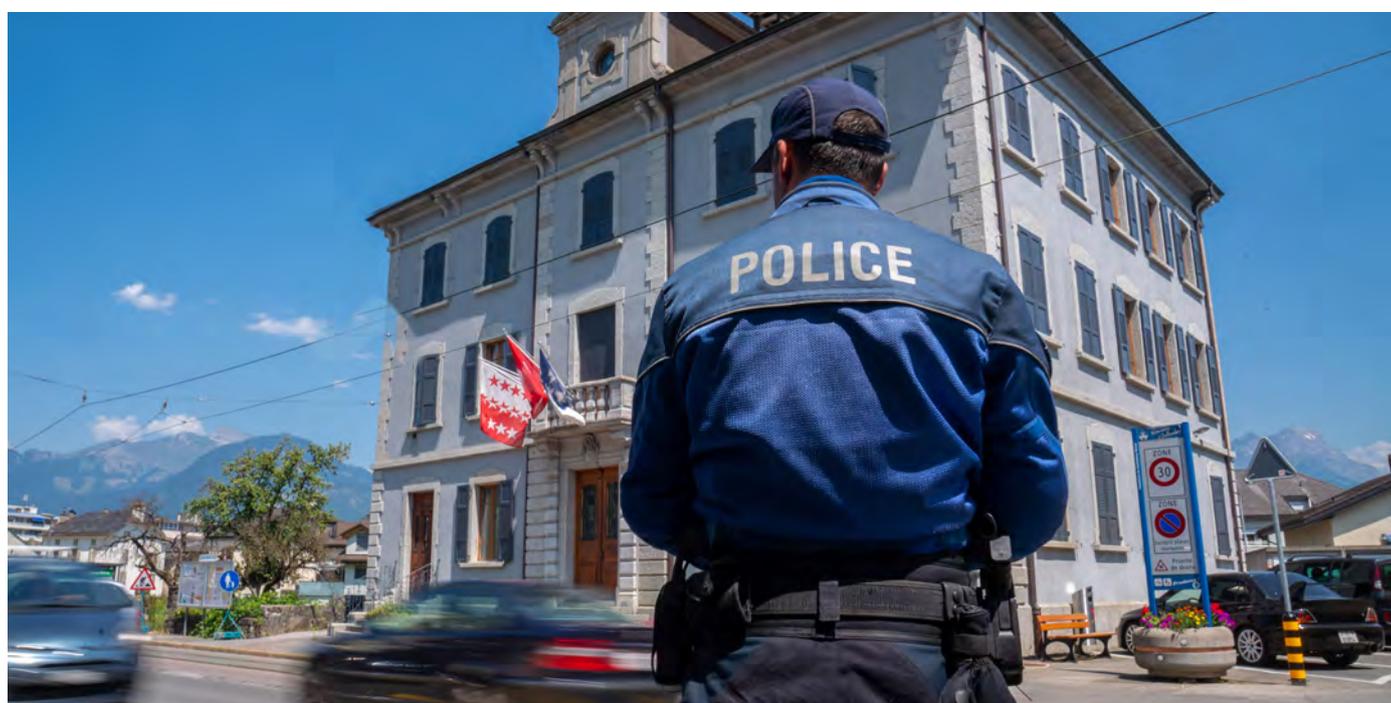
OR: C'est important de noter que les patrouilles en vélo sont toujours en complément avec des patrouilles traditionnelles. Par exemple, en cas de besoin, nous ne demanderons pas à l'appointé Lüscher ou à un de ces trois collègues de monter aux Neyres en toute vitesse à vélo. La patrouille en voiture tourne justement pour répondre à ces situations. C'est important aussi de souligner et de saluer tout le travail fait autour des écoles par nos agents en vélo.

RL: En étant déjà sportif, c'est un plaisir de pouvoir intégrer une activité physique dans ma vie professionnelle. Mais je n'enfourche pas le vélo pour m'entraîner pour le Tour de France. Au contraire, j'encourage vraiment les gens de profiter pour m'arrêter – un signe du bras fait l'affaire. On peut prendre le temps de discuter et essayer de résoudre des problèmes du quotidien.

La Commune de Collombey-Muraz bénéficiait depuis de nombreuses années d'un service de patrouilleurs scolaires à Muraz (à la Rue du Chablais et à la Route des Brèches). Une analyse de la police cantonale, confirmée par le BPA, a conclu que les passages se révélaient trop dangereux pour être gardés par des patrouilleurs scolaires. L'autorisation nécessaire n'a donc pas été renouvelée et le Conseil municipal a décidé de mettre en place à ces endroits aussi un service d'aide à la traversée, qui est d'ailleurs déjà en fonction à Collombey (Montagnier et Rue des Dents du Midi). Dans le cadre de ce zoom consacré à la sécurité et aux tâches de proximité, votre revue vous explique, grâce à la contribution de la police cantonale, le rôle et la fonction des personnes qui assurent la sécurité de vos enfants à ces endroits jugés «plus dangereux».

LE CONCEPT D'AIDE À LA TRAVERSÉE

Par la Police cantonale valaisanne



La prévention des accidents de circulation commence par une bonne éducation des enfants et une sensibilisation aux dangers de la route. La Police cantonale y attache une grande importance depuis des décennies.

Pour vos enfants, le chemin de l'école est un moment de liberté où ils peuvent se déplacer hors de la surveillance permanente d'un adulte. Ce trajet quotidien leur permet de faire de multiples expériences: cueillettes de fleurs, récolte d'escargots ou observation des fourmis. Mais ce moment de liberté pour l'enfant rime bien souvent avec inquiétude pour les parents. En principe, le chemin emprunté par vos enfants pour se rendre à l'école devrait leur permettre de se déplacer en toute sécurité. Toutefois, quelques traversées de route peuvent poser problème.

C'est dans ces lieux que le service d'aide à la traversée, assuré par du personnel que nous appelons coach, prend tout son sens et toute son utilité. Le coach qui prend en charge vos enfants veille bien entendu à les aider à traverser la route, mais également à leur transmettre les bons gestes et habitudes: «S'arrêter, regarder, écouter et traverser en marchant». Ces recommandations répétées tous les jours vont permettre à l'enfant d'intégrer ces notions au quotidien et il pourra les mettre en pratique lorsqu'il cheminera en l'absence du coach.

Il est clair que la sécurité des enfants sur le chemin de l'école incombe en premier lieu aux parents, qui savent bien que le chemin le plus sûr n'est pas forcément le plus court. Les plus jeunes dis-

posent du service de Pédibus qui est très apprécié. Mais au vu de la densité du trafic, notamment sur la route du Chablais, la route des Brèches et la rue des Dents du Midi, l'administration communale a estimé qu'une aide à la traversée serait bien plus adaptée à nos besoins en matière de sécurité.

SITUATION À COLLOMBEY ET MURAZ

L'administration communale et la Police municipale s'occupent de la gestion de ces aides à la traversée.

Comme dit plus haut, la mission des coachs consiste à assurer la sécurité de vos enfants sur le chemin de l'école, lors de la traversée de la route. Mais elle consiste aussi à veiller au respect des règles de la circulation routière, par l'exemple et l'éducation.

Pour vos enfants, il ne s'agit pas de changements d'habitudes. Ils pourront continuer à utiliser les mêmes passages piétons, surveillés l'an dernier par les patrouilleurs scolaires arborant des gilets jaunes. Mais cette année ils seront pris en charge par des coachs d'aide à la traversée, facilement identifiables grâce à leurs gilets rouges. Les endroits problématiques ont été analysés sous différents angles: la visibilité, la signalisation, le marquage et l'éventuelle présence de sources de danger. Des modifications seront en parallèle mises en place pour une meilleure sécurité.

Les coachs calquent leur présence sur l'horaire scolaire, ils seront en place une vingtaine de minutes avant l'entrée des classes et cinq minutes avant la sortie des classes.



QUELQUES MOTS SUR LE CONCEPT DE L'AIDE À LA TRAVERSÉE

En 2013-2014, les premiers essais de ce concept nouveau furent menés en Valais, dans notre Commune, à Collombey, sur la rue des Dents du Midi.

Les autorités communales ont été convaincues de l'utilité de ce concept, créé à Winterthur. La Police cantonale valaisanne avait repris cette idée persuadée qu'elle apporterait une réelle plus-value par rapport à un service de patrouilleurs scolaires classique. Hérité des années 50-60, le concept des patrouilleurs n'a jamais vraiment évolué, contrairement au trafic routier et aux habitudes des usagers. Nos coachs ont un rôle éducatif important que n'ont pas les patrouilleurs scolaires.

Ce rôle éducatif est aussi assuré par la police qui intervient chaque année auprès des classes des écoles de la Commune pour apprendre à vos enfants les bonnes attitudes dans le trafic routier. Les aides à la traversée ont une mission d'accompagnement. Ils permettent une réelle cohésion entre les leçons d'éducation routière données par la police en classe et la réalité vécue par vos enfants lorsqu'ils se déplacent dans la rue.

MANIÈRE DE TRAVAILLER DE L'AIDE À LA TRAVERSÉE

Contrairement aux services de patrouilleurs scolaires, les aides à la traversée n'arrêtent pas les voitures. La loi prévoit que les conducteurs de véhicules motorisés doivent s'arrêter pour laisser traverser les piétons. Le coach va donc faire confiance aux automobilistes pour qu'ils s'arrêtent.

Dans l'intervalle, il aura accueilli les enfants qui veulent traverser. Les premiers jours, il va dialoguer avec eux et répéter les règles fondamentales à respecter afin de traverser en toute sécurité: «s'arrêter», «regarder», «écouter», «traverser en marchant». Il se tiendra derrière vos enfants et se mettra à leur hauteur pour leur parler. En ayant contrôlé le trafic et l'absence de danger, il fera confiance aux enfants et à leurs capacités en les laissant traverser seuls le passage piéton.

Au fil des jours, guidés par les coachs, les enfants prendront conscience de leurs compétences et gagneront en confiance. A terme, ils seront en mesure de cheminer en toute sécurité et même sans la présence de nos coachs hors des horaires scolaires.

Nous encourageons les parents à inciter leurs enfants à se déplacer à pied le plus souvent possible et à veiller à ce qu'ils respectent les principes dispensés par les coachs.

FORMATION

Nos coachs d'aide à la traversée sont formés par la Police cantonale sur deux demi-journées. La première se déroule sur le terrain, l'enseignement porte sur les aspects techniques, les bases légales et sur la manière de s'adresser aux enfants.

La seconde plus didactique, intervient après quelques semaines d'activité. Elle est assurée par un spécialiste de la Haute Ecole Pédagogique de St-Maurice.



Merci à nos coachs d'aide à la traversée qui participent à la sécurité de nos élèves durant l'année scolaire.

Nous saluons le travail de Mmes Joëlle Cipolla, Sabrina Genier (Rue des Dents-du-Midi) et Marie-Danielle Stucker (Montagnier).

Dès la rentrée scolaire 2019, l'effectif sera complété par Mari-José Valvona, Inna Luchinina et Nicole Zinder pour les passages à la Rue du Chablais et à la Route des Brèches à Muraz.

EN 2018, LA POLICE MUNICIPALE EN CHIFFRES, C'EST NOTAMMENT :

- 4 communes concernées (Monthey, Collombey-Muraz, Massongex, Vérossaz)
- 37 personnes employées
- 3 unités distinctes: Police interne, Police secours et Police de proximité
- Une permanence 24h/24, 7 jours sur 7
- Plus de 4'000 heures de présence sur le territoire communal
- 647 interventions de l'unité Police secours sur le territoire communal
- 151 journées consacrées à l'éducation routière pour les élèves de 1H à 11 CO
- 13'422 amendes d'ordre infligées (4 communes confondues)
- 28 mandats de répression dénoncés au Tribunal de police de la commune
- 47 contrôles radar effectués à différents endroits de Collombey-Muraz, pour...
- ... 1760 véhicules contrôlés et
- ... 157 infractions dénoncées
- 32 rapports produits dans le cadre de demandes de naturalisation à Collombey-Muraz
- Un numéro de téléphone: 024/475.75.75



PRÉSENTATION DU SERVICE ANIMATION DE L'EMS LA CHARMAIE SA



A tout ceux qui souhaitent passer un moment convivial...

Le service d'animation de la Charmaie qui organise des activités quotidiennes diversifiées pour les résidents offrira dès septembre 2019 ces prestations aux séniors non-résidents souhaitant se divertir.

Nous vous proposons des ateliers diversifiés (repas à thème, jeux de société, loto, thé dansant, ateliers créatifs, gym douce, formacube, atelier mémoire, chant....)

Des séances de méditation seront aussi gracieusement offertes à tout habitant de la commune les jeudis après-midi de 16h à 17h. Merci de vous annoncer auprès de Mme Hamrani Véronique au: 079 930 50 47.

Le programme de la semaine sera affiché sur la porte extérieure de la salle multi – activité. Les places peuvent être limitées, il est donc fortement conseillé de vous inscrire auprès de Mme Taveira Elvira au: 079 930 47 55.

25 ANS DU MAILLON

Par Bernard Coutaz

Historique

C'est le 11 janvier 1994 que la première assemblée générale de l'Association bénévole Le Maillon officialise le travail et la disponibilité des fondateurs chapeautés par Madame Monique Millasson, Conseillère municipale. Cet évènement fait suite à la reconnaissance de l'administration communale de Collombey-Muraz en date du 24.08.1993, jour où le Maillon est né et enregistré.

Le premier comité était composé de Madame Fontaine Présidente – Mme Riat secrétaire – Mme Ecoeur membre – Madame Dupertuis membre - Madame Millasson représentante de la commission des affaires sociales de la commune.

L'objectif et les buts définis de l'association étaient de collaborer avec les services existants de la région et de venir en aide aux personnes en détresse par l'intermédiaire des services suivants: repas à domicile, visite aux personnes seules, transports de personnes. Les statuts précisent que l'association est indépendante d'un parti politique et d'une religion.

Le Maillon en 2019

A part les repas à domicile qui ont été repris par le CMS de Monthey, les objectifs sont restés les mêmes.

Pour ses 25 ans, l'association veut:

- collaborer avec des groupements œuvrant dans le même cadre comme Pro Senectute ou les brancardiers de Lourdes.

- élargir ses activités auprès:

- des proches aidants
- des nouveaux arrivants d'ici et d'ailleurs
- toutes personnes ayant besoin d'une aide ponctuelle

Afin de mener à bien ce beau projet, le Maillon est à la recherche de bénévoles. Si vous avez envie de donner de votre temps selon vos disponibilités, vos connaissances, vos compétences, vos préférences... prenez contact avec nous:

- lemaillon-collombey-muraz@bluewin.ch
- 077 522 61 16

«Nous sommes tous un rayon de soleil pour quelqu'un...»
(Le Petit Prince)



AVIS DE RECHERCHE

Jeune ou moins jeune?
Prêt à faire plaisir?
Donner de votre temps?
Créer des liens?

Nous avons besoin de vous!

par mail: lemaillon-collombey-muraz@bluewin.ch

par téléphone: 077 522 61 16

EXTRAIT DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DÈS FÉVRIER 2019



Mise à disposition d'un local pour la Jeunesse de Collombey-Muraz

Le Conseil municipal, sur le principe, est favorable à la mise à disposition du local. Néanmoins, les coûts de chauffage doivent être examinés, afin qu'ils ne soient pas exorbitants. Si tel devait être le cas, une autre solution devra être trouvée. Si les coûts sont acceptables, une information sera donnée au Conseil municipal pour donner l'accord formel.

Horaires de l'administration

Le Conseil municipal valide, dès le 1er avril 2019, les horaires d'ouverture des bureaux communaux de la manière suivante:

Le lundi De 08h30 à 11h30 / 14h00 à 18h30

Le mardi, jeudi et vendredi De 08h30 à 11h30

Après-midi Sur rendez-vous uniquement •

Le mercredi De 08h30 à 11h30 / 14h00 à 17h00

Une information large, mettant en avant la possibilité de RDV, doit être faite à la population, en expliquant que les nouveaux horaires permettent la réalisation du travail administratif en constante augmentation, ce qu'une ouverture sans restriction au public rend difficile sans renforcement des ressources.

Participation au projet 1 tulipe pour la vie

Le Conseil municipal valide la plantation de tulipes telle que proposée dans le cadre du projet Une tulipe pour la vie, en prenant note que ce projet vise à soutenir la prévention contre le cancer du sein chez la femme (voir <https://laimantrose.ch>).

Achat parcelle n° 1800 au lieu-dit Condémines à Muraz

Le Conseil municipal valide l'achat de la parcelle n° 1800 au lieu-dit Condémines à Muraz, d'une surface de 3'337 m², considérant qu'il

s'agit d'une parcelle stratégique, potentiellement importante dans le cadre du développement futur du village de Muraz. En application de l'article 17, al. 1, chiffre c de la loi sur les communes, il constate que cette dépense est inférieure à 5% des recettes brutes du dernier exercice et, par conséquent, de la compétence de l'Exécutif.

Sécurisation du tracé AOMC entre Collombey et Monthey – Cheminement MD dans le secteur de la route de Vassereule

Dans le cadre du projet de sécurisation de la ligne TPC, le cheminement de mobilité douce qui longe actuellement les voies CFF entre Collombey (rue St-Didier) et Monthey (rte de Clos-Donroux) doit être déplacé à l'est des voies (côté Rhône).

Suite à l'analyse du dossier, le Conseil municipal valide:

- la variante retenant le transit de la mobilité douce selon le tracé du trottoir actuel de la route de Vassereule
- l'adaptation du gabarit de la route de Vassereule en reprenant les dimensions retenues pour le projet de réfection des rues Clos-Novex et Pré-Rayé, afin d'offrir une certaine continuité et une cohérence dans les aménagements destinés à la mobilité douce dans les rues résidentielles, soit:
 - Élargir la route à 4.50 (au lieu des 4.00 mètres actuels) afin de permettre le croisement des véhicules, chose actuellement difficile voire impossible avec la largeur de chaussée actuelle.
 - Poser les mêmes bordures biaisées que celles prévues dans les rues Clos-Novex et Pré-Rayé
 - Réaliser une voie destinée à la mobilité douce de 3.80 m, en intégrant l'arborisation existante dans l'espace réservé aux piétons et cyclistes
- Déplacement de l'éclairage à l'arrière de la piste de MD (nouvelle technologie LED)

Mise en place d'une GED (gestion électronique des documents) pour la gestion des factures au sein de l'administration

Le Conseil municipal valide la mise en œuvre en mode production du traitement des factures de manière dématérialisée dès le 1er avril 2019 (format électronique uniquement).

Inventaire du patrimoine bâti

Le Conseil municipal adjuge le mandat pour l'inventaire du patrimoine bâti selon les propositions de l'offre du 18 février 2019, à M. Pierre Cagna Architecte. Il prend note que le mandat sera réalisé sur 2 années.

Programme de Politique Energétique et Plan d'Action 2019-2022

Le Conseil municipal prend note du programme de politique énergétique et valide entièrement son contenu, en soulignant avec satisfaction les résultats obtenus en comparaison avec la situation existante, lorsque la commune a effectué son premier état des lieux en 2009. Dans ce contexte, compte tenu desdits résultats, il décide formellement de se fixer comme objectif d'atteindre le label GOLD en 2023. Il remercie les différents acteurs qui oeuvrent dans le cadre de cette politique énergétique, notamment la Conseillère «Cité de l'Energie», la déléguée à l'énergie et le service technique.

Création d'une châtaigneraie communale

Le Conseil municipal valide le principe de création d'une châtaigneraie communale sur les parcelles 462 et 465, d'une surface totale de 10'766 m², conformément à la projection financière effectuée (investissement net: environ Fr. 6'500, entretien annuel: environ Fr. 3'200.-). L'Autorité convient que lorsque les premières récoltes seront disponibles, la châtaigneraie communale nécessitera la mise en place de contrôles, ainsi que la pose de panneaux indicateurs clairs.

Eaux claires parasites - Rapport d'analyse, proposition de réfection 2019

Le Conseil municipal relève la qualité du travail (rapport de synthèse) effectué par le bureau d'Ingénieurs Sollertia concernant l'assainissement des eaux claires parasites (ECP) sur le territoire communal. Il enregistre avec satisfaction que les travaux effectués ces 3 dernières années ont permis de diminuer les ECP par temps sec à l'entrée de la STEP à 17 % et ainsi être en dessous des valeurs limites admises par le SPE.

Le Conseil municipal décide de la mise en soumission en 2019 des travaux de chemisage concernant l'assainissement des eaux claires parasites à la rue des Dents-du-Midi entre les No 1 et 15 à Collombey, Les soumissions seront transmises en procédure de gré à gré concurrentiel, aux entreprises régionales capables d'exécuter de tels travaux.

Renouvellement de l'éclairage public 2019 - Assainissement luminaires au sodium

Il est porté au budget 2019 un montant de Fr. 50'000.- pour le remplacement des vieux luminaires au sodium par des luminaires de technologie LED moins gourmands en énergie. Ce remplacement concerne environ 40 points lumineux comprenant la fourniture et la pose de nouvelles têtes de luminaires avec le remplacement du câblage et du coupe circuit ainsi que les calculs photogrammétriques, pour garantir les normes d'éclairage en vigueur. Les nouveaux luminaires seront équipés d'un abaissement nocturne de

50% entre 23h00 et 05h00 prédéfini d'usine, afin de permettre une plus grande économie d'énergie.

Le Conseil Municipal valide l'assainissement des luminaires dans le village de Muraz pour 2019, sur les différentes rues comportant encore des luminaires au sodium, en soulignant que l'abaissement de la luminosité est un concept particulièrement intéressant, dont il se réjouit de constater les résultats. Il décide de transmettre les soumissions concernant la fourniture et la pose des nouveaux luminaires en procédure de gré à gré concurrentiel aux entreprises suivantes capables d'effectuer de tels travaux, à savoir SEIC Télédix SA et Romande Energie SA.

Projet d'installation d'une station sismique à Collombey-Muraz

Le Conseil municipal prend connaissance du projet et de l'intérêt du service sismologique suisse pour le site des Perraires, afin installer une de ses stations accélérométriques.

Considérant qu'il s'agit d'une démarche à l'échelle de la Suisse, permettant de mieux comprendre les phénomènes sismiques et visant à développer des mesures permettant de protéger les populations; que les contraintes sont minimales; que tous les frais liés sont pris en charge par la Confédération et que la seule prestation communale consiste à mettre à disposition un terrain pour réaliser l'installation, le Conseil municipal accepte le principe d'une installation sismique sur le site des Perraires.

Après analyse, l'emplacement considéré comme étant le moins défavorable pour l'implantation des 4 regards se situe à proximité de la piste de sprint (saut en longueur) du cycle d'orientation.

L'emplacement exact de l'armoire électrique devra être discuté. Une implantation à proximité de la place de jeu poly-sportive pourrait être une solution. Une attention particulière devra être portée à l'habillage final, qui devra être soigné.

Parcelle n° 1357 à Illarsaz - Séchoir à Tabac en ruine

Le Conseil municipal prend note que malgré ses multiples relances, la Commission cantonale des constructions n'est toujours pas intervenue pour régler cette affaire qui dure depuis de nombreuses années. Suite à la chute récente de tuiles sur la route de Tabac-Rhône, les choses semblent enfin s'accélérer. Dans ce contexte, l'Autorité communale confirme qu'à son sens la bâtisse concernée ne peut qu'être assimilée à une ruine au sens de la loi sur les constructions et ce depuis de nombreuses années. A son sens, le bâtiment doit ainsi être rasé par la Commission cantonale des constructions, dont c'est la compétence.

Dans ce contexte, l'Autorité communale:

- décide de maintenir la route de Tabac-Rhône fermée jusqu'à ce que la zone soit sécurisée.
- accepte les mesures d'évacuation des habitants de la parcelle, demandées par substitution au Conseil municipal. Il les mettra en œuvre dans les meilleurs délais;
- se prononce en faveur d'une destruction du bâtiment et de l'évacuation des gravats, en émettant le souhait qu'enfin cela puisse être mis en œuvre;

La mesure prioritaire à organiser consiste en l'évacuation par substitution. L'administration est chargée de tenir informées toutes les autorités/institutions potentiellement concernées pour coordonner l'action.

FINANCES COMMUNALES – COMPTES 2018

Par l'administration communale

Les comptes 2018 de la commune de Collombey-Muraz ont été approuvés par le Conseil municipal le 6 mai 2019 et par le Conseil général le 17 juin 2019. Vous trouverez le rapport complet des comptes sous <https://www.collombey-muraz.ch/commune/comptes-288.html>

APERÇU GÉNÉRAL

	Compte 2018	Budget 2018	Compte 2017	Ecart B18/C18	en %
Compte de fonctionnement					
Résultat avant amortissements comptables					
Charges financières	- 27 973 769.85	26 336 500.00	27 638 268.17	1 637 269.85	6.22%
Revenus financiers	+ 34 275 903.10	31 353 700.00	37 686 091.22	2 922 203.10	9.32%
Marge d'autofinancement	= 6 302 133.25	5 017 200.00	10 047 823.05	1 284 933.25	25.61%
Résultat après amortissements comptables					
Marge d'autofinancement	+ 6 302 133.25	5 017 200.00	10 047 823.05	1 284 933.25	25.61%
Amortissements ordinaires	- 3 861 210.67	5 128 200.00	4 109 558.10	-1 266 989.33	-24.71%
Amort. complémentaires	- 598 273.10		1 016 309.00	598 273.10	
Excédent de revenus	= 1 842 649.48		695 589.27	1 953 649.48	
Excédent de charges	=	111 000.00			
Compte des investissements					
Dépenses	+ 3 117 966.12	13 196 200.00	3 164 317.60	-10 078 233.88	-76.37%
Recettes	- 9 917 485.35	1 682 000.00	1 003 448.50	8 235 485.35	489.62%
Investissements nets	= -6 799 519.23	11 514 200.00	2 160 869.10	-18 313 719.23	-159.05%
Financement					
Marge d'autofinancement	+ 6 302 133.25	5 017 200.00	10 047 823.05	1 284 933.25	25.61%
Investissements nets	- -6 799 519.23	11 514 200.00	2 160 869.10	-18 313 719.23	-159.05%
Excédent de financement	= 13 101 652.48		7 886 953.95	19 598 652.48	
Insuffis. de financement	=	-6 497 000.00			

Avec un total de revenus financiers de **34'275'903.10** et un total de charges (hors amortissements) de **Fr. 27'973'769.85**, le compte de fonctionnement dégage une marge d'autofinancement de **Fr. 6'302'133.25**, largement supérieur aux objectifs fixés par l'exécutif et le législatif.

Après amortissements, le compte de fonctionnement présente un excédent de revenus de **Fr. 1'842'649.48**, alors que le budget prévoyait un léger déficit de **Fr. 111'000.00**.

APERÇU GÉNÉRAL DU COMPTE D'INVESTISSEMENT

	Comptes 2018	Budget 2018	Comptes 2017	Ecart B18/C18	en %
Total des charges	3 117 966.12	13 196 200.00	3 164 317.60	-10 078 233.88	-76.37%
50 Investissements propres	2 929 121.92	12 705 000.00	2 754 475.75	-9 775 878.08	-76.95%
52 Prêts et participations permanentes	-	-	-	-	-
56 Subventions accordées	58 734.40	221 200.00	409 841.85	-162 465.60	-73.45%
57 Subventions redistribuées	-	-	-	-	-
58 Autres dépenses activables	130 109.80	270 000.00	-	-139 890.20	-51.81%
Total des revenus	9 917 485.35	1 682 000.00	1 003 448.50	8 235 485.35	489.62%
60 Transferts au patrimoine financier	-	-	-	-	-
61 Contributions de tiers	587 840.35	600 000.00	515 388.25	-12 159.65	-2.03%
62 Rbt de prêts et participations permanentes	9 090 000.00	-	310 000.00	9 090 000.00	
63 Facturation à des tiers	-	-	55 000.00	-	-
64 Rbt de subventions acquises	-	90 000.00	-	-90 000.00	
66 Subventions acquises	239 645.00	992 000.00	123 060.25	-752 355.00	-75.84%
67 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	-
Excédents de charges/revenus (-)	-6 799 519.23	11 514 200.00	2 160 869.10	-18 313 719.23	-159.05%

Le volume des investissements bruts pour 2018 atteint **Fr. 3'117'966.12**, soit 76,37% de moins que le budget. Cette situation est principalement due au report de la construction de la STEP.

Les investissements nets (excédents de revenus) sont impactés par le remboursement partiel du prêt à l'EMS La Charmaie SA, d'un montant de **Fr. 9'090'000.00**.

LE FINANCEMENT

		2018	2017	2016	2015
Excédent de revenus du compte de fonct.	+	1 842 649.48	4 921 955.95	695 589.27	510 553.56
Excédent de charges du compte de fonct.	-	-	-	-	-
Amortissements du patrimoine administratif	331 +	3 861 210.67	4 109 558.10	4 231 713.45	4 387 423.80
Amort. compl. du patrimoine administratif	332 +	598 273.10	1 016 309.00	-	210 420.00
Amortissement du découvert du bilan	333 +	-	-	-	-
Autofinancement	=	6 302 133.25	10 047 823.05	4 927 302.72	5 108 397.36
Dépenses d'invest. reportées au bilan	5 +	3 117 966.12	3 164 317.60	4 617 675.70	28 798 878.20
Recettes d'invest. reportées au bilan	6 -	9 917 485.35	1 003 448.50	1 502 964.25	19 511 028.90
Investissements nets	=	-6 799 519.23	2 160 869.10	3 114 711.45	9 287 849.30
Degré d'autofinancement	=	invest. nég.	465.0%	158.2%	55.0%

Le degré d'autofinancement présente le ratio entre la marge d'autofinancement et le total des investissements nets, il mesure la part des investissements de l'année qui est financée par le résultat avant amortissements. Etant donné que 2018 doit compter sur des investissements nets négatifs, on ne peut calculer le degré d'autofinancement.

L'ENDETTEMENT

		2018	2017	2016	2015
Engagements courants	20 +	3 773 432.25	3 642 340.34	2 503 929.60	3 295 100.95
Dettes à court terme	21 +	-	-	-	-
Dettes à moyen et long termes	22 +	59 500 000.00	62 725 000.00	64 249 000.00	64 863 000.00
Engagements envers des entités particulières	23 +	-	-	-	-
Provisions	24 +	1 215 000.00	1 010 000.00	300 000.00	300 000.00
Passifs transitoires	25 +	2 782 030.65	2 180 519.60	4 319 880.75	3 056 398.20
Dette brute	=	67 270 462.90	69 557 859.94	71 372 810.35	71 514 499.15
Ou					
Total des passifs	2 +	94 058 855.12	94 068 398.20	91 311 174.71	89 794 029.69
Fortune nette	29 -	21 502 822.39	19 660 172.91	14 738 216.96	14 042 627.69
Financements spéciaux	28 -	5 285 569.83	4 850 365.35	5 200 147.40	4 236 902.85
Dette brute	=	67 270 462.90	69 557 859.94	71 372 810.35	71 514 499.15
Disponibilités	10	20 015 701.10	21 148 458.23	14 686 156.94	10 095 924.37
Avoir	11 +	13 328 738.94	12 007 334.25	11 039 612.53	10 933 905.82
Placements	12 +	14 553 002.30	3 695 295.65	3 700 295.65	3 705 286.70
Actifs transitoires	13 +	3 736 648.78	3 533 543.07	5 156 314.69	7 236 307.75
Patrimoine financier réalisable	=	51 634 091.12	40 384 631.20	34 582 379.81	31 971 424.64
Endettement net (+) / Fortune nette (-)		15 636 371.78	29 173 228.74	36 790 430.54	39 543 074.51
Nombre d'habitant (population ESPOP/STATPOP année N-1)		9 018	8 863	8 638	8 311
Dette brute – Patrimoine financier réalisable	=	1 734	3 292	4 259	4 758

Au 31 décembre 2018 l'endettement par habitant est de **Fr. 1'734**, soit une baisse de Fr. 1'558 par rapport à fin 2017. A noter qu'à fin 2015, il avoisinait encore les Fr. 5'000 par habitant. Cette dette est considérée comme faible par les instances cantonales.

CONCLUSIONS

Les comptes 2018 sont dans la droite ligne fixée par le Conseil municipal dans sa stratégie financière des objectifs de la législature 2017-2020, soit un renforcement de la marge d'autofinancement et une diminution de la dette publique. Mais attention les défis ne manquent et ne manqueront pas ces prochaines années. Il s'agira d'être particulièrement attentif aux besoins financiers importants qui vont se présenter.

Les comptes 2018, qui présentent un excédent de revenus de **Fr. 1'842'649.48**, peuvent être considérés comme très bons et reflètent la bonne gestion mise en place par l'exécutif.



RÉFLEXION SUR L'OPPORTUNITÉ D'UNE FUSION ENTRE COLLOMBEY-MURAZ ET MONTHEY: DÉMARRAGE DE LA 2ÈME PHASE

Par l'administration communale

Dans le cadre de votre revue de février 2019, nous avons consacré un page à ce sujet d'actualité pour vous informer de l'état de la situation. La première phase se terminait. Elle fut consacrée à la mise sur pied d'une synthèse mettant en avant les défis et les opportunités d'une commune fusionnée, de près de 30'000 habitants, par rapport à 2 communes continuant leurs collaborations comme actuellement. Nous ne revenons pas sur ces conclusions, qui ont incité les Autorités politiques à poursuivre la réflexion. Nous préférons vous inviter à en consulter les détails sur votre site internet communal.

Aujourd'hui, les Conseils municipaux des communes respectives lancent la 2ème phase qui entend intégrer largement la population, via la mise sur pied notamment d'ateliers citoyens, puis d'un sondage dont le traitement assurera l'anonymat des participants. Concrètement, les citoyens seront appelés à s'inscrire à différents ateliers qui seront proposés et dans lesquels les thèmes importants dans le cadre de la fusion (gouvernance, promotion économique, agriculture, sociétés locales, etc.) seront traités. Il en ressortira un rapport qui sera traité et synthétisé par le Comité de pilotage. Ces propositions

seront ensuite formulées dans le cadre d'un sondage qui permettra largement aux citoyens, s'ils le souhaitent, de s'exprimer directement sur le processus entamé.

Du point de vue du calendrier, les ateliers citoyens auront lieu en octobre et novembre 2019. Vous aurez la possibilité de vous inscrire via le site internet de la commune ou auprès de l'administration communale. Le sondage à la population sera quant à lui ouvert en janvier 2020. Vous serez informés par l'intermédiaire d'un tout-ménage.

D'une manière plus générale, les conclusions de la 2ème phase de travail sont attendues pour la fin de l'été 2020. Lors de cette 2ème phase, il est particulièrement important que les avis s'expriment, car elle débouchera sur un pré-rapport de fusion, sur la base duquel les Conseils municipaux décideront de poursuivre ou non la démarche en vue d'une fusion. Si la décision est positive, les Conseils municipaux de cette législature proposeront à ceux de la suivante (2021-2024) de soumettre le projet de fusion à la population. La votation pourrait alors avoir lieu dès 2021.

ASSAINISSEMENT ET AGRANDISSEMENT DE LA STEP DE COLLOMBEY-LE-GRAND LE CONSEIL MUNICIPAL RELANCE LE PROJET COMMUNAL AU DÉTRIMENT D'UN PROJET RÉGIONAL TROP ONÉREUX

Par l'administration communale

En août 2018, au bénéfice d'une autorisation de construire et à quelques jours du premier coup de pioche, la Commune de Collombey-Muraz suspendait son projet d'agrandissement et de modernisation de la station d'épuration des eaux usées (STEP). En effet, contrairement à ce qui prévalait jusque-là, une avancée inattendue du projet de STEP régionale CIMO (FuturoStep) laissait entrevoir des économies potentielles importantes, dans des délais de réalisation désormais acceptables. Une analyse plus approfondie de la participation de Collombey-Muraz au projet FuturoStep se justifiait ainsi, en insistant notamment sur une comparaison des coûts d'investissement et de fonctionnement entre le projet régional et le projet communal. De cette analyse, fondée sur une offre ferme de CIMO, il est ressorti que l'investissement induit par le projet FuturoStep était plus élevé que celui découlant du projet de STEP communale. Surtout, plus étonnant, il en allait de même pour le fonctionnement, pour plus de Fr. 200'000.- annuels (+ 23%).

Au vu des aspects financiers, qui seront supportés directement par le citoyen, s'agissant d'un compte auto-financé, le Conseil municipal a considéré qu'il était de sa responsabilité de renoncer à se joindre au projet FuturoStep et à reprendre le projet de STEP communale, dans lequel il a, par ailleurs, déjà investi plus d'un million et demi de



francs. En outre, en considérant que le projet FuturoStep impliquait une perte de maîtrise du traitement des eaux usées et qu'il ne serait pas en fonction avant 2026, fragilisant le traitement optimal des eaux usées d'ici là, cette décision s'imposait davantage encore.

Les travaux d'assainissement ont donc repris et Collombey-Muraz disposera d'une STEP communale flambant neuve d'ici début 2022, avec un dimensionnement suffisant pour faire face au développement jusqu'en 2045-2050. Pour rappel, l'investissement nécessaire à ce projet s'élève à plus de 18 millions.

Votre revue vous tiendra informés de manière récurrente de l'avancée de ce projet d'envergure pour notre commune.

MISE EN PLACE D'UNE STRATÉGIE DE DÉCENTRALISATION DES UAPE

Par l'administration communale

Au mois d'avril de cette année, le Conseil municipal a pris une décision de principe importante concernant les structures jeunesse. Suite à une analyse fine de la situation et considérant le manque de place en crèche (actuellement 76) et à l'UAPE (actuellement 89, y compris le satellite de Muraz), il a adopté le principe de décentralisation de l'UAPE, aujourd'hui majoritairement concentrée aux Plavaux. Dès la rentrée scolaire 2019 (les travaux ont lieu au moment d'écrire ces lignes), la Commune de Collombey-Muraz comptera 3 UAPE décentralisées, proches des écoles. La première (44 places) sera créée au Corbier, dans 2 pavillons qui servent aujourd'hui de salles de classe et dont l'utilisation n'est plus nécessaire, notamment en raison du doublement de l'école des Perraires achevé l'année passée. Elle sera destinée aux élèves du Corbier ainsi que de l'ancienne Cure à Collombey. La seconde (35 places) verra le jour au rez-de-chaussée de la Grange Villageoise à Muraz. Aujourd'hui, un satellite provisoire (23 places) existe à la Maison du Village. Il sera remplacé par cette nouvelle UAPE définitive, destinée aux élèves scolarisés à Muraz. La

troisième UAPE conservera ses quartiers aux Plavaux, au cœur des structures jeunesse. Elle passera de 65 places actuellement à 30 places. Elle accueillera les élèves scolarisés aux Perraires.

En tout, ce sont donc 21 places supplémentaires (109 contre 88 actuellement, y compris le satellite de Muraz) qui seront créées pour l'UAPE. Mais ce n'est pas tout: la diminution de places UAPE aux Plavaux sera compensée par la création de 26 places supplémentaires en crèche. Ainsi, le nombre de places disponibles en crèche passera à 102 (76 actuellement), répondant ainsi aux besoins actuels de notre commune, ceci à un coût défiant toute concurrence.

Outre répondre aux besoins existants tout en réduisant le coût par place de crèche, d'autres avantages découlent de cette option stratégique: la plupart des élèves n'auront plus besoin de prendre de bus pour se rendre à l'UAPE. Ils pourront s'y rendre à pied, sous le contrôle facilité des éducatrices, augmentant par là même le temps de pause et réduisant le stress pour prendre le repas, les groupes étant plus restreints.



Grange Villageoise à Muraz



Les Plavaux

VOTATIONS/ÉLECTIONS À MURAZ: C'EST FINI!

Une conséquence importante de la création de l'UAPE de Muraz à la Grange Villageoise consiste à l'impossibilité d'y maintenir un bureau de vote comme actuellement lors des échéances électorales. Considérant la moyenne du nombre de votants à Muraz lors des 4 derniers scrutins (31 personnes en moyenne!) et les contingences techniques liées à la mise en place d'un 2ème bureau, le Conseil municipal a décidé d'y renoncer. Dès les votations fédérales du 20 octobre prochain, les citoyens qui souhaitent continuer à voter à l'urne devront tous se rendre à Collombey où les bureaux de vote seront ouverts le samedi (durant une heure) et le dimanche (durant 2 heures).





POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE COLLOMBEY-MURAZ VISE LE GOLD!!!

Par Céline Zurbruggen, déléguée à l'énergie

Le 16 avril 2019, la commune a été auditée pour confirmer son label Cité de l'énergie attribué par SuisseEnergie, programme de la Confédération qui récompense les communes qui ont mis en place une politique énergétique ambitieuse.

Entre 2015 et 2019, la commune a fortement progressé puisqu'elle a aujourd'hui 70% des points qui peuvent être octroyés par le label. Le Conseil Municipal souhaite continuer sur cette voie en visant, dans 4 ans, ni plus ni moins que le label GOLD, qui est la plus haute distinction décernée aux collectivités qui satisfont des exigences particulièrement élevées en matière d'utilisation efficace de l'énergie ainsi que pour les énergies renouvelables et la protection du climat.

Les points forts de la commune qui ont pu être relevés lors du label concernent:

- la mise en place dès 2019 de visites de chantiers pour contrôler la mise en conformité des exigences cantonales en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie dans le bâtiment;
- la nouvelle offre en transport public, MobiChablais;
- le traitement écologique des espaces verts avec notamment l'abandon de l'utilisation de glyphosate et l'acquisition d'une machine à vapeur pour désherber;
- l'amélioration de l'efficacité énergétique de l'éclairage public;
- l'optimisation énergétique des infrastructures communales (domotique, rénovation, bâtiments MINERGIE, gestion à distance des réglages des chaudières, stabilisateurs de tension, etc.);
- le concept de gestion des déchets en particulier concernant les déchets verts avec le ramassage porte à porte;
- le règlement des constructions qui oblige ou incite à se raccorder au thermoréseau de SATOM (en 2018, sur le territoire communal, c'est plus de 12 millions de kWh qui ont été consommés pour le chauffage et l'eau chaude, ce qui représente symboliquement une économie de 1 million de litres de mazout);
- une planification de la mobilité qui s'intègre dans les problématiques régionales avec une coordination importante avec Monthey.

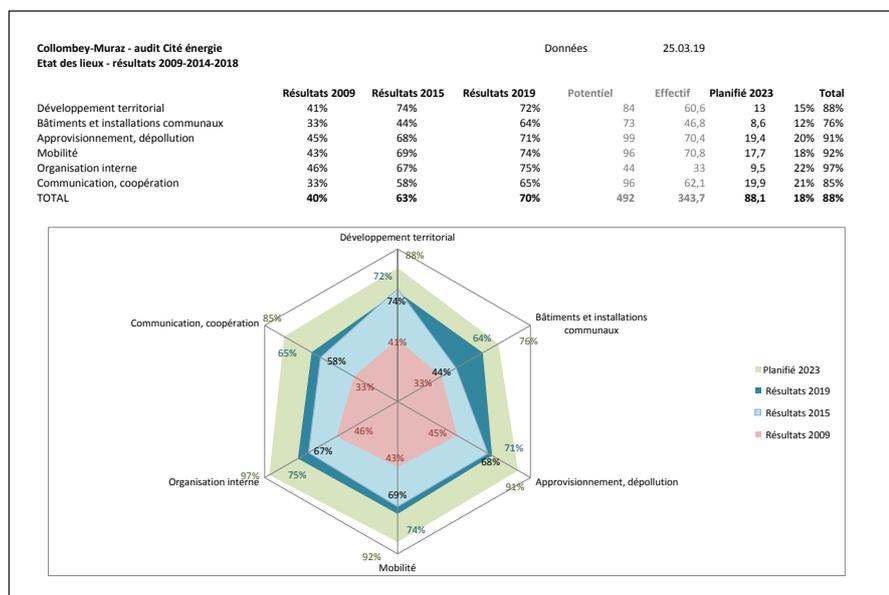
Afin d'atteindre le label GOLD à la reconnaissance à l'échelle européenne, la commune vise la mise en place notamment des projets suivants:

- poursuivre le développement d'une mobilité durable et responsable notamment au niveau de l'administration communale;
- introduire des nouveaux critères énergétiques contraignants dans le prochain règlement des constructions;
- continuer à favoriser l'extension du thermoréseau de SATOM et étudier la possibilité de mettre en place d'autres systèmes de chauffage à distance;
- équiper certains bâtiments communaux de panneaux solaires;
- mettre en place une politique d'achats responsables au sein de l'administration communale;
- poursuivre l'optimisation énergétique des bâtiments communaux;
- étudier la possibilité de réaliser un programme de subventions pour les particuliers.

Et moi, en tant que citoyen-ne ou entreprise que puis-je faire pour être plus exemplaire?

Je peux:

- profiter des subventions communales pour les **audits énergétiques** (CECB® Plus) afin de faire un bilan des économies financières et d'énergie qui peuvent être réalisés à l'échelle de mon logement: www.collombey-muraz.ch/energie;
- rénover mon habitation ou **remplacer ma chaudière** à énergies fossiles grâce aux subventions cantonales: www.vs.ch/energie;
- souscrire à une **électricité 100% renouvelable** et locale auprès de Romande Energie en se rendant sur le site www.romande-energie.ch rubrique particuliers / offres d'énergie.
- retrouver les conseils de Suisse Energie pour estimer mon **potentiel solaire**, le coût d'une installation solaire et pour m'aider à comparer les devis des installateurs: www.collombey-muraz.ch/energie rubrique énergie solaire;
- en tant qu'entreprise, réaliser un **audit énergétique ciblé pour les PME**: www.peik.ch



i

A noter que de nombreux investissements énergétiques peuvent être déduits fiscalement!

www.collombey-muraz.ch/energie
www.collombey-muraz.ch/mobilite
www.declics.romande-energie.ch

Adresse de la déléguée à l'énergie:
energie@collombey-muraz.ch

GESTION DES DÉCHETS : 3 CHOSES À RETENIR

Par l'administration communale

DISTRIBUTION DE SACS TAXÉS POUR SITUATIONS PARTICULIÈRES : C'EST PARTI !

Depuis le 15 juillet dernier, les personnes souffrant d'incontinence ou d'un handicap entraînant une surproduction de déchets attestée médicalement (plus d'un sac de 17L. par semaine) peuvent bénéficier d'une nouvelle mesure sociale: en se rendant au CMS de Monthey avec l'attestation, téléchargée sur le site internet communal ou obtenue auprès de l'administration et signée par leur médecin, les bénéficiaires recevront gratuitement à choix, 30 sacs (3 rouleaux) de 35 litres ou 60 sacs (six rouleaux) de 17 litres.

Cette décision du Conseil municipal a été rendue possible grâce à la modification récente (8 avril dernier) par le législatif communal, de l'article 37 du règlement sur la gestion des déchets. Ce dernier autorise désormais cette mesure qui avait été demandée largement, mais que le règlement ne prévoyait pas auparavant.

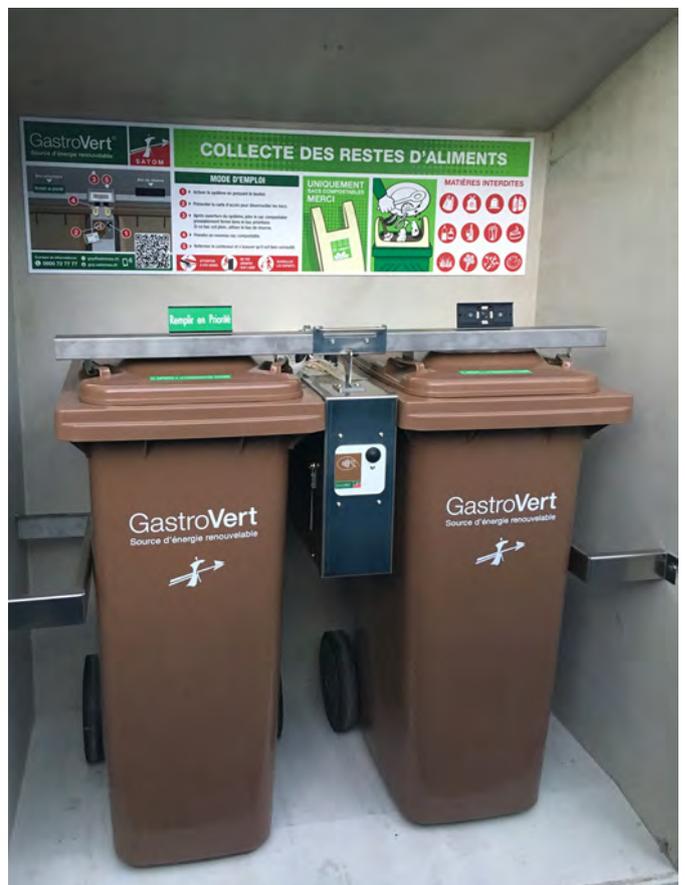
COLLECTE DES DÉCHETS VERTS

Depuis ce printemps, les citoyens inscrits peuvent à nouveau profiter de la collecte des déchets verts porte-à-porte introduite en 2018 et qui court de mars à novembre. Ceux qui ne le seraient pas encore peuvent d'ailleurs s'inscrire facilement en ligne, sur le site internet communal, ou au guichet de l'administration. C'est l'occasion de préciser que ne peuvent pas être déposés dans les conteneurs recueillant les déchets verts, les déchets cuits de cuisine, même contenus dans des sacs compostables, ceci pour des raisons écologiques et sanitaires. En effet, la durée de décomposition des déchets cuits de cuisine déposés dans des sacs compostables n'est pas la même que celle des déchets verts. En outre, mélangés à ces derniers, ils attirent les rats ou autres mammifères sauvages indésirables. C'est pourquoi, les déchets alimentaires font l'objet d'une collecte séparée appelée GastroVert Private (voir point suivant).



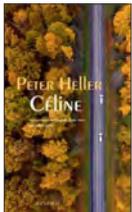
COLLECTE GASTROVERT PRIVATE

Mais alors qu'attend l'Autorité pour mettre en place une telle collecte nous direz-vous? Il se trouve que le Conseil communal est actuellement en discussion avec Satom SA pour envisager l'introduction de ce système. Il faut savoir toutefois que les premières projections concernant GastroVert Privé avaient indiqué que son introduction aurait fait, ni plus ni moins, doubler la taxe de base facturée annuellement aux citoyens. Cela paraissait trop cher payé pour l'Autorité. Mais les discussions actuelles avec Satom SA, sont constructives et semblent permettre de s'attendre à des chiffres plus raisonnables. Le Conseil municipal devrait ainsi être en mesure de prendre une décision d'ici l'automne. Il est certain toutefois que si l'Exécutif penche en faveur de l'introduction du système GastroVert Private, cela aura un impact à la hausse sur la taxe de base.



LES BIBLIOTHÉCAIRES PARTAGENT LEURS COUPS DE CŒUR...

Les choix de Pascale



Céline
de Peter Heller
Actes Sud Editions

Pour retrouver son père disparu alors qu'elle était enfant, Gabriella fait appel à Céline, détective privée atypique.

L'histoire commence comme un roman policier, mais très vite, le personnage de Céline s'impose face à l'intrigue, alternant flashback vers son enfance et tendre complicité avec son mari. Ensemble, ils parcourent les magnifiques paysages des Etats-Unis en camping-car jusqu'au parc de Yellowstone pour le dénouement de l'enquête.

Peter Heller nous charme par ses fabuleuses descriptions de la nature sauvage ... on s'y croirait.



Kéfir, kombucha & cie: faire ses sodas naturels
de Lökki / Ed. Marabout

On en parle beaucoup actuellement, les boissons fermentées ont la «cote» et une influence bénéfique sur notre santé.

Doté d'explications brèves et claires, de nombreuses illustrations et d'un zeste d'humour, ce documentaire livre tous les secrets pour réaliser facilement ces boissons à base de grains de kéfir, mère de kombucha ou gingembre: les recettes de base et de nombreuses alternatives pour varier les plaisirs. Alors, plus d'hésitation, on s'y met!



Un été d'enfer!
de Véra Brosgol
Ed. Rue de Sèvres

Véra, 9 ans, vient juste de s'installer aux USA, elle a quitté son pays, la Russie, avec sa maman et son frère.

Pas facile de se faire des amis dans un pays aux habitudes si différentes du sien. Malgré ses efforts, elle ne parvient pas à se faire accepter. Comme toutes ses camarades d'école partent avec enthousiasme en colonie, Véra convainc sa maman de l'inscrire dans une colo exclusivement réservée aux Russes. Là, c'est sûr, des amis, elle en trouvera. Mais ces vacances ne se passent pas tout à fait comme elle l'avait rêvé.

L'auteure a réuni ses souvenirs d'enfance pour créer cette BD originale qui parle d'intégration, d'amitié et d'expériences qui font grandir, faisant la part belle aux sentiments.

Les choix de Sandrine



Les filles et les garçons peuvent le faire aussi
de Sophie Gourion

Un documentaire qui fait du bien, qui explique aux petits garçons et aux petites filles qu'ils ont le droit d'être qui ils veulent, de préférer se déguiser en licornes ou en pirates, de vouloir jouer aux poupées ou aux voitures, qu'importe, du moment que ça les rend heureux. Des mots qui aideront les enfants à se connaître, se reconnaître et à être eux-mêmes.



Du haut de mon cerisier
Paola Peretti

Ce roman destiné au départ aux enfants touchera aussi le cœur des plus grands. C'est l'histoire de Mafalda, une petite fille espiègle de 9 ans. Elle joue au football, câline son chat, va à l'école. Mais une ombre plane sur sa vie heureuse: Mafalda est en train de perdre la vue. Un chemin inéluctable qui la mènera vers la pénombre perpétuelle. Ce roman raconte au jour le jour l'urgence de réaliser tout ce qui ne pourra plus être fait «après», les états d'âmes de la petite fille: sa colère, sa tristesse mais aussi son courage et sa joie de vivre. Un livre fort.



Une place pour tous
de Kate et Jol Temple

Un livre qui se lit deux fois. Au moins. Quand on lit pour la première fois cet album, on se demande où il veut en venir. Mais quand on arrive à la fin, on le relit une deuxième fois et là, on comprend. Un ouvrage qui, avec des mots accessibles aux enfants, explique qu'on peut toujours choisir entre chasser quelqu'un ou l'accueillir.



Nous vous invitons à parcourir régulièrement notre page Facebook ou notre page sur le site Internet de la commune pour suivre les actualités et connaître les détails sur les activités précitées.

 www.collombey-muraz.ch/commune/bibliotheque-239

 www.facebook.com/bibliocollombeymuraz

Le choix de Samantha


Ciao Bella
de Serena Giuliano

Anna, enceinte de son deuxième, angoisse pour tout. Elle consulte une psy qui l'écouterait patiemment lui raconter ses peurs et au fil des ans, lui donnera

les clés pour faire la paix avec son passé.

Roman drôle et touchant à la fois, il se lit aisément. Chapitres très courts, mais titrés par un mot italien (traduction dans le sommaire). J'ai beaucoup aimé ce que dit Anna sur l'écriture: «J'aime écrire car cela ne fait pas de bruit. L'écriture permet de crier en silence, de pleurer sans larmes, de communiquer sans paroles. Parler, c'est terrifiant.»


Pourquoi nous mangeons ce que nous mangeons
de Rachel Herz

Pourquoi est-il plus sain de manger sur une assiette rouge? Quel est l'aliment de réconfort le plus consommé? Qu'est-ce que l'umami? Pourquoi le jus d'orange a un goût plus amer après s'être brossé les dents?

Ce livre propose plein d'anecdotes rigolotes et vraies sur notre alimentation. L'auteure étaye ses propos en citant des expériences scientifiques nous permettant ainsi de comprendre pourquoi nous mangeons ce que nous mangeons!

LES VISITEURS SONT DE RETOUR !

L'heure de la rentrée a sonné. Nous nous réjouissons de vous proposer les nouveautés de vos auteurs favoris, ainsi que de vous faire découvrir de nouvelles pépites !

Le 8 novembre aura lieu la nuit du conte et nous accueillerons les jeunes comédiens du Théâtre du Rovra. La soirée sera gratuite et tout public. Merci d'accompagner les enfants jusqu'à la 2H.

Dès le 25 novembre et jusqu'au 12 février 2020, la bibliothèque se mettra à l'heure du Moyen-âge avec l'exposition Medieval Factory, un voyage spatio-temporel décoiffant ! Le fil rouge sera composé d'éléments fabriqués conjointement par l'Espace des inventions, le château de Chillon et la Bibliothèque de Port-Valais. Les élèves des classes enfantines et primaires agrémenteront celle-ci de différentes recherches ainsi que de créations artistiques. Un parallèle avec la commune durant cette époque médiévale sera également abordé. Elle sera accessible au public durant les heures d'ouverture.

En décembre aura lieu la fenêtre de l'Avent. Pour rester dans l'époque des châteaux forts et des chevaliers, Jean-Michel Giroud viendra nous conter l'histoire de Peronet d'Arbignon, seigneur au 14ème siècle du château du même nom, à Collombey.

Sans oublier nos rencontres mensuelles Né pour lire pour les tout-petits. La prochaine est programmée le jeudi 12 septembre entre 9h et 10h30. A noter que le mercredi 14 novembre aura lieu en plus de la rencontre, un atelier sur le thème de l'alimentation.

Nous espérons que ce programme éclectique vous plaira nous nous réjouissons de vous accueillir à la bibliothèque!

UNE FRESQUE POUR UN JEUNE DE 20 ANS: NOTRE CO !

Par Pascal Bérod, enseignant

La société Urban Art, basée à Martigny, s'est donné pour mission de familiariser les jeunes à l'art du graffiti. Pour ce faire, ils ont envoyé un courrier au directeur de notre C.O., M. Copt, qui en parle à son prof de dessin. D'un commun accord, tous deux jugent pertinent de marquer les 20 ans du bâtiment scolaire par une « fresque » commémorative.

Pascal Bérod sélectionne une classe de 11e particulièrement productive et les intervenants viennent pendant plusieurs cours de dessin sensibiliser les jeunes au Street art.

Agnieszka, dont certaines œuvres figurent dans des livres spécialisés et David « Nada One », sprayeur Aiglon, qui a fait ses armes dans le Chablais, puis un peu partout dans le monde, canalisent les idées des élèves pour obtenir, après un débat d'idées animé, un projet de motif cumulant les propositions diverses et reflétant l'anniversaire et les fonctions de l'école. Pour la réalisation, David trace le motif sur le mur, pendant deux cours les élèves colorent au spray, puis « Nada One » assure les finitions. Le résultat est magnifique, visible sur le mur en béton à l'entrée à gauche de notre jeune CO. Voyez plutôt !





SOLAN, UN NAGEUR QUI MET LE FEU !

Du 7 au 14 juillet dernier se sont tenus les Jeux internationaux des enfants 2019, qui se sont déroulés à Ufa, en Russie. Le jeune Solan Oberholzer, (14 ans), nageur au Vevey natation et citoyen de la Commune de Collobey-Muraz a été sélectionné et a donc eu la chance d'y participer. Et c'est peu dire qu'il a porté haut les couleurs de son Club et de la Suisse, puisque Solan a remporté ni plus ni moins que la médaille de bronze du 100 mètres brasse.

Un GRAND bravo à Solan, dont vous pouvez découvrir quelques photos sur cette page, ainsi que ses principaux résultats 2018-2019



RÉSULTAT 2018 2019

- 3ème place 100 mètres brasse championnat suisse espoir
- 3ème place 100 mètres libre championnat suisse espoir
- 1ère place 100 mètres brasse championnat romand Elite (petit bassin)
- 1ère place 200 mètres brasse championnat romand Elite (petit bassin)
- 1ère place 200 mètres brasse championnat romand (grand bassin)
- 2ème place 100 mètres brasse championnat romand (grand bassin)
- 1ère place 100 mètres 4 nages championnat romand (grand bassin)
- 2ème place 100 mètres brasse championnat suisse
- 2ème place 200 mètres brasse championnat suisse

